

Paris, le 2 juillet 2009

CHARTRE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE (IR) DES ACTEURS DE LA PLACE DE PARIS

La crise financière pose, aujourd'hui, la question du rôle et du mode de fonctionnement des marchés financiers et de leur contribution à l'économie réelle, plus encore de leur contribution aux objectifs de long terme de l'économie et des entreprises et au développement durable.

C'est pourquoi, dans le prolongement des travaux menés par Paris EUROPLACE, notamment les recommandations du rapport du groupe de travail « Investissement Socialement Responsable », présidé par Antoine de SALINS, remis en mai 2008, et du Forum "Renforcer la Contribution de la Finance au Développement Durable: Enjeux de Long Terme, Priorités pour l'Europe" qui s'est tenu le 24 novembre dernier, clôturé par MM. Nicolas SARKOZY, Président de la République Française et José Manuel BARROSO, Président de la Commission européenne, les Emetteurs, Investisseurs Institutionnels, Gérants d'actifs, Entreprises Bancaires et Entreprises d'Investissement de la Place de Paris et leurs associations professionnelles souhaitent développer conjointement de nouvelles initiatives pour renforcer l'Investissement Responsable et la contribution de la finance au développement durable.

Le rapport « Investissement Socialement Responsable » (ISR) de Paris EUROPLACE proposait des premières recommandations :

- faciliter la prise en compte des critères ESG dans les processus d'analyse et de décision des investisseurs ;
- clarifier et renforcer le dialogue avec les entreprises pour favoriser la diffusion d'informations extra-financières afin de permettre aux investisseurs de mieux apprécier les atouts et les risques des entreprises en la matière ;
- identifier un cadre fédérateur pour la Place et ses acteurs.

En complément des travaux et Chartes déjà engagés par les différents métiers, l'Association Française de la Gestion Financière (AFG), l'Association Française des Investisseurs Institutionnels (AF2I), la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (FFSA), la Fédération Bancaire Française (FBF) et Paris EUROPLACE, qui représentent les Investisseurs Institutionnels, Gérants d'Actifs et Entreprises Bancaires et Financières, s'engagent sur 3 grands principes et les actions qui en résultent :

☞ **Principe n°1 : Développer l'Investissement Socialement Responsable (ISR)**

Les associations signataires représentatives des investisseurs incitent leurs membres à 1/ indiquer les modalités de prise en compte des critères ESG (Environnement, Social & Gouvernance) dans

leurs stratégies de placement et 2/ en rendre compte publiquement chaque année. Elles développent leur soutien à la recherche universitaire dans le domaine de la finance durable.

Ces propositions seront portées au niveau européen afin que les prochaines directives puissent en tenir compte.

Les associations représentatives des banques, établissements financiers et sociétés d'assurance incitent leurs membres à proposer et distribuer à leurs clients une offre de produits ISR répondant à leurs attentes.

☞ **Principe n°2 : Développer l'information extra-financière des entreprises, favoriser le dialogue entre émetteurs et investisseurs**

Les propositions d'actions sont les suivantes :

1/ Reporting

La démarche consistera à renforcer la concertation entreprises/investisseurs dans un cadre européen pour parvenir à des principes partagés en matière de reporting extra financier, faciliter l'émergence d'un modèle composé d'un nombre restreint d'indicateurs communs à l'ensemble des entreprises, d'une part, et de déclinaisons par secteur d'activité et par taille d'entreprise, d'autre part.

L'objectif est de mettre en place, au plan européen, une plateforme « partagée » de reporting régulier en matière de critères Environnement, Social et Gouvernance (ESG), avec des indicateurs pertinents et adaptés à chaque secteur d'activité, définis au niveau européen.

2/ Information régulière du Conseil et de l'Assemblée Générale

L'action proposée vise à inciter les directions générales à présenter, dans le cadre de l'examen de leur rapport annuel de gestion, devant leur conseil d'administration ou de surveillance, les informations et indicateurs en matière de critères ESG touchant l'entreprise, leur permettant d'évaluer l'état de la mise en œuvre de la politique de l'entreprise en la matière.

Ces points devraient être examinés par le Conseil puis repris dans le rapport du Conseil à l'Assemblée Générale, ainsi que dans les comptes annuels (provisions liées aux passifs environnementaux et couverture des soins santé et de retraite). Ce besoin d'explicitation et de dialogue sur les opportunités et les risques extra-financiers qui peuvent accompagner les stratégies et activités des entreprises est particulièrement vif quand celles-ci conduisent ou sont confrontées à des opérations financières d'importance majeure (acquisitions, offres externes, introduction en bourse..). Les actionnaires et les parties prenantes doivent alors pouvoir compter sur une plus grande transparence et la possibilité d'un vrai dialogue.

Pour mettre en place cette démarche, il pourrait être proposé à un prochain Conseil européen une recommandation incitant à un examen périodique par les organes de gouvernance des entreprises de leurs avancées dans les domaines Environnement, Social et Gouvernance (ESG).

☞ **Principe n°3 : Favoriser la Finance de Long Terme**

Les priorités d'actions sont les suivantes :

- **Soutenir les développements de l'épargne longue**

Dans le prolongement du rapport LA MARTINIÈRE et LECLAIR, remis en juillet 2008 au Haut Comité de Place, les associations professionnelles signataires souhaitent une accélération du développement des instruments d'épargne longue, afin d'accompagner les besoins des ménages et des entreprises en ressources longues.

- **Approfondir la réflexion sur l'adaptation des normes comptables**

En liaison avec les réflexions internationales sur le sujet de la stabilité financière, les associations professionnelles signataires – émetteurs, investisseurs, intermédiaires financiers- s'engagent à approfondir la réflexion, au plan européen et mondial, sur l'adaptation des normes comptables et leur impact sur les entreprises et l'économie réelle. Les porteurs de ces principes contribueront à l'élaboration des améliorations à mettre en œuvre.

- **Mieux prendre en compte le long terme dans la rémunération des professionnels des marchés**

Les principes définis par le groupe de travail de Place sont mis en œuvre dans le souci de l'intérêt économique général. Ils ont pour objet de renforcer la cohérence entre le comportement des professionnels des marchés financiers et les objectifs à long terme de l'entreprise qui les emploie, particulièrement dans le domaine du risque.

*

*

*

Les signataires procéderont à l'évaluation annuelle et publique des actions entreprises sur ces différents principes. Une information sera rendue publique par Paris EUROPLACE sur l'action collective ainsi menée

Les signataires proposeront aux fédérations professionnelles françaises et européennes représentatives des acteurs professionnels de se joindre à cette démarche.

Paul-Henri de La PORTE du THEIL

Jean-Pierre GRIMAUD

Bernard SPITZ

Président, AFG

Président, AF2I

Président, FFSA

Pierre de LAUZUN

Gérard MESTRALLET

Directeur Général Délégué, FBF

Président, Paris EUROPLACE

Note : en annexe I figure une note AFG sur l'IR et la RSE, en annexe II la Charte « Développement Durable » de la FFSA.

ANNEXE I



L'AFG appuie fortement le développement de l'ISR et de la RSE

L'AFG, qui représente les professionnels de la gestion d'actifs pour compte de tiers, a très tôt décidé d'apporter son plein appui au développement en France de la **gestion financière socialement responsable**. Cette implication se situe dans le cadre plus global de son action de promotion de l'**épargne longue** (épargne salariale et épargne retraite / Perco-Perp,...) et de la **qualité des actifs** (débat sur les normes IAS, action résolue en matière de gouvernement d'entreprise...), leviers du bon financement de notre économie et de la protection des citoyens contre les risques de l'existence.

Dans le domaine de l'ISR

L'engagement de l'AFG se concentre notamment sur les points suivants :

- mise en place d'une commission permanente dédiée, présidée par Thierry Deheuvels. Parmi ses actions : dialogue avec les associations et entreprises de place ; appui à diverses initiatives aux plans national et international lancées ou soutenues par les membres ;
- fort appui au développement de l'ISR dans le cadre de l'épargne salariale et de l'épargne retraite (loi "Fillon", dialogue permanent avec les syndicats membres du Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES)...)
- intégration de l'ISR dans l'action de formation professionnelle de l'AFG (PRAM) ;
- sensibilisation des instances européennes, dont l'association européenne de la gestion (EFAMA) ;
- rôle moteur dans la création, le développement et le travail de l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises (ORSE).



Elaboration avec le Forum pour l'investissement responsable (FIR) d'une version adaptée du "code de transparence" Eurosif (European Social Investment Forum) pour les fonds retail. Adopté par le Conseil d'administration de l'AFG, de nombreuses sociétés de gestion y ont adhéré.



*Initiative et lancement de la Chaire "Finance Durable et Investissement Responsable", codirigée par des chercheurs de l'Université de Toulouse et de l'Ecole Polytechnique. Elle réunit une **quinzaine de sociétés de gestion**¹ et d'autres partenaires : Caisse des dépôts, Euronext Paris SA, Institut Europlace de finance, FRR et ERAFP.*

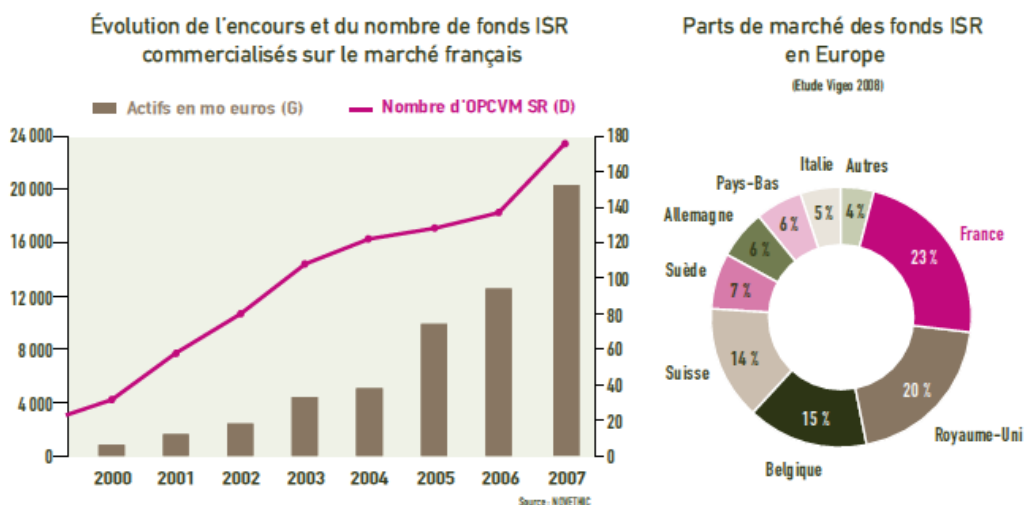


Conception et pilotage d'un numéro spécial de la Revue d'Economie Financière sur l'ISR.



Chaire Finance Durable et Investissement Responsable

La France, leader de la gestion de fonds ISR en Europe



En matière de gouvernance

En lien avec l'ISR, depuis 1997, la profession française de la gestion d'actifs mène une action volontariste et régulièrement renforcée dans ce domaine aussi bien aux plans hexagonal, qu'euro-péen et international.

En France

- L'AFG a en particulier défini ce qu'elle attend des émetteurs en matière de gouvernance (code dit Hellebuyck) et mis en place un "programme de veille" qui permet à nos membres de comparer à ce code les résolutions proposées aux assemblées générales du SBF 120 ;
- Outre le dialogue avec les associations et entreprises de place, l'AFG est membre de l'Association Française pour le Gouvernement d'Entreprise (AFGE), membre fondateur de l'Institut Français des Administrateurs (IFA) et est activement impliquée dans les tous débats sur le gouvernement d'entreprise.

Au plan européen et international

- L'AFG participe aux consultations de la Commission européenne sur les directives ayant un impact en matière de gouvernement d'entreprise dans le but prioritaire de faciliter le vote transfrontalier ;
- De même, l'AFG participe activement aux travaux de l'International Corporate Governance Network (ICGN).

1. Sociétés de gestion membres fondateurs de la Chaire FD et IR : Allianz Global Investors France, Axa IM, BNP Paribas AM, Crédit Agricole AM, Dexia AM, Ecofi Investissements, Financière de Champlain, Groupama AM, HSBC Investments France, La Banque Postale AM, Lombard Odier Darier Hentsch & Cie., Macif Gestion, Natixis AM, Sarasin Expertise AM, Société Générale AM

ANNEXE II

Charte FFSA « Développement Durable »

L'assurance, un vecteur de diffusion du développement durable au sein de la société.

Professionnels de la gestion des risques, acteurs de la préparation de l'avenir et du développement économique, les assureurs sont étroitement intégrés à tous les niveaux de l'organisation économique et sociale, notamment au niveau local et occupent ainsi une position privilégiée pour promouvoir les actions contribuant au développement durable, en raison :

- *de leur utilité sociale et économique* : donner la capacité à toutes les composantes de la société de se projeter dans l'avenir en organisant la protection des personnes, des actifs financiers, matériels et la continuité des activités économiques.

- *de leur rôle* : analyser le risque, le prévenir par des recommandations et l'inclusion de clauses de garantie (vol, incendie par exemple).

- *de leur engagement à long terme* : comprendre les mutations de notre société, les accompagner, investir à long terme pour couvrir les engagements contractés auprès des assurés.

Les enjeux spécifiques du développement durable dans le secteur de l'assurance

- Mettre à profit son expertise pour enrichir le débat public

Une des responsabilités principales de la Profession est de partager avec les décideurs politiques et la société civile sa compréhension approfondie des défis présents et à venir liés au changement climatique et sa capacité à trouver, du fait de son expérience de la mutualisation, des solutions pérennes économiquement tenables.

- Amplifier la prise en compte des considérations environnementales, sociales et de gouvernance dans des produits et des services

Compte tenu de son rôle préventif, l'introduction de considérations environnementales, sociales et de gouvernance dans les produits et services d'assurance est un moyen pour la Profession de contribuer à l'émergence d'une société dont le modèle reposera davantage sur les principes du développement durable. Un ensemble d'enjeux a été identifié, sur la base de leur ampleur potentielle ou de leur urgence. Le changement climatique est une préoccupation première. Mais la Profession entend être présente également face aux pressions croissantes s'exerçant en matière de protection sociale.

- *Contribuer à la lutte contre le changement climatique* en favorisant la diffusion d'une culture anticipatrice et son corollaire : la capacité d'adaptation et d'atténuation.

- *Participer à la réduction des vulnérabilités économiques et sociales* via notamment le développement de la protection des risques de la vie, de la microassurance, ainsi que de la couverture des pertes d'exploitation, ou les actions tendant à repousser conventionnellement les limites de l'assurabilité des personnes souffrant de maladies chroniques.

- *Participer à l'émergence et à la mise en oeuvre de solutions aux défis de l'avenir liés à l'allongement de la vie humaine* tels que les retraites mais aussi la protection vis-à-vis du risque de dépendance, la solidarité étant l'un des fondements de l'assurance.

- Intégrer les défis présents et futurs dans la politique de gestion des actifs

Intermédiaire financier, la Profession de l'assurance fonde sa politique de gestion d'actifs sur l'impératif de sécurité à long terme. Confiant dans l'apport sur le long terme des analyses ISR, la Profession de l'assurance souhaite orienter dans la mesure du possible ses investissements dans des actifs responsables et/ou dans des domaines susceptibles de permettre à la société de relever les grands défis actuels. De même, la Profession entend favoriser la souscription des assurés dans ce domaine.

- Agir au quotidien dans ses modes d'exploitation

Le secteur de l'assurance, bien que peu polluant, a pour devoir de réduire l'impact environnemental de son activité et de conforter son comportement responsable à l'égard de ses employés et de ses fournisseurs tout en agissant contre la corruption dans toutes ses formes.

Les assureurs et les réassureurs se fixent les objectifs suivants dans leur activité :

I. Se positionner en tant qu'acteurs responsables du Développement Durable

1. Afficher leurs valeurs, leurs principes de gouvernance et leur déontologie
2. Affirmer leur rôle auprès de l'ensemble des parties prenantes (pouvoirs publics, ONG, consommateurs, collectivités territoriales, communauté euro-péenne...).
3. Reconnaître au plus haut niveau l'importance de la responsabilité sociétale et l'intégrer à la politique de développement.
4. Informer des actions menées sur la base des engagements de la présente charte.

II. Contribuer à la lutte contre le changement climatique, ses conséquences et plus généralement à la préservation de l'environnement

1. Soutenir la recherche sur le changement climatique et partager ses résultats avec la société civile et les décideurs politiques.
2. Promouvoir des mesures d'atténuation par le développement de produits d'assurance à valeur ajoutée environnementale et sensibiliser nos assurés et les autres parties prenantes à adopter des comportements écologiques vertueux.
3. Aider à l'adaptation au changement climatique en préconisant des démarches de réduction de la vulnérabilité aux risques de catastrophes naturelles.

III. Accompagner le développement économique, participer à la réduction des vulnérabilités sociales et contribuer à une protection sociale durable

1. Assurer une veille sur la recherche technologique et scientifique et développer des produits adaptés et de nouveaux services ; jouer lorsque nécessaire un rôle d'alerte.
2. Participer à la réduction des vulnérabilités et à la prévention de l'exclusion par l'élargissement de l'accès à l'assurance.
3. Développer en partenariat avec la sphère publique des dispositifs de protection sociale soutenables dans la durée (dépendance, retraite, santé).
4. Promouvoir l'adoption de comportements responsables par la sensibilisation et la prévention des comportements à risque.

IV. Favoriser une politique d'investissements responsables

1. Indiquer si et comment les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance sont pris en compte dans la gestion d'actifs.
2. Encourager la recherche et l'évaluation des liens entre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, et la performance à long terme des entreprises et des Etats
3. Développer une offre de produits « ISR » et encourager leur commercialisation.
4. Favoriser le développement économique, en particulier par le financement des PME et des infrastructures.

V. Développer leur fonctionnement dans un cadre environnemental et social responsable

1. Evaluer et réduire leurs impacts environnementaux et notamment les émissions de gaz à effet de serre (bilan des émissions de gaz à effet de serre...).
2. Intégrer des critères de développement durable dans la procédure de sélection et d'accompagnement des fournisseurs.
3. Inciter les acteurs de la chaîne à une démarche de développement durable (du produit jusqu'à l'expertise et la réparation, réseaux..).
4. Continuer à favoriser et à améliorer l'égalité professionnelle, la mixité, la diversité et la formation dans l'entreprise.
5. Sensibiliser et former les acteurs de la profession à l'adoption de comportements respectueux de l'environnement et de la société.
